



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE 22 JUIN 2023 / 3760

**Direction départementale
de la protection des populations**

URBA

Affaire suivie par : Olivier BLASCO
Téléphone : 04 99 74 31 50
Mél : ddpp@herault.gouv.fr
olivier.blasco@herault.gouv.fr
Référence : DDPP34 2023 00598

Montpellier, le 14 juin 2023

**Mairie de Clermont l'Hérault
Place de la Victoire
34800 CLERMONT L'HERAULT**

Objet : Modification du PLU - Clermont l'Hérault

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 1^{er} juin 2023, vous avez sollicité l'avis de mes services sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont l'Hérault.

Les installations classées relevant du domaine de compétence de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) concernent principalement les activités d'élevages et les industries agroalimentaires y compris la viticulture.

Les distances d'éloignement vis-à-vis des habitations sont prescrites dans les arrêtés ministériels relatifs aux élevages relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. La plus fréquente est 100 mètres, y compris pour les annexes. Une réciprocité existe au titre de l'article L. 111-3 du Code rural et de la pêche maritime pour les futures constructions occupées par des tiers.

Les arrêtés ministériels concernant les activités relatives à la préparation de produits alimentaires à partir de matières premières d'origine animale ou végétale imposent une distance minimale de 10 mètres des limites de propriété à l'exception des chais (rubrique 2251) pour lesquels la distance est réduite à 5 mètres.

Concernant la commune de Clermont l'Hérault, je n'ai ni remarque particulière, ni dossiers en cours. Le projet de modification du PLU de la commune que vous m'avez transmis le 1er juin 2023 n'appelle pas d'observation de la part de la DDPP de l'Hérault.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour le directeur,
L'adjointe au chef du service santé, protection animale
et environnement

Clémentine TADIELLO